



Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers présents : 67 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 18 Absent(s) excusé(s) : 28 Absent(s) : 7
---	---	--

Date de convocation : 24 septembre 2024

Vote(s) pour : 85
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 30 septembre 2024,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2024-09-30-CM-6.2 :

Annulation du Fonds de Concours attribué pour la commune d'Ars-sur-Moselle.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

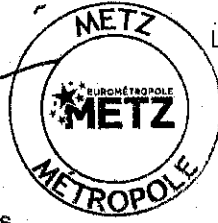
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 28 septembre 2021 portant adoption du règlement d'attribution et de gestion des Fonds de concours,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 5 février 2024 portant création d'un fonds vert métropolitain et modification du règlement d'attribution et de gestion des Fonds de Concours,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 13 décembre 2021 portant adoption du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité pour la période 2021 - 2026,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 27 janvier 2020, allouant à la Commune d'Ars-sur-Moselle un fonds de concours pour un montant de 100 000 €,
VU le compte rendu de la Commission d'attribution du 9 septembre 2024,
VU l'avis de la Commission Ressources et Stratégie en date du 20 septembre 2024,

DECIDE l'annulation d'un fonds de concours d'un montant de 100 000 € attribué à la commune d'Ars-sur-Moselle pour la création d'une maison de service sur l'Autorisation de Programme 2017-2020 et d'annuler l'affectation associée,

DECIDE de ré-abonder de 100 000 € l'enveloppe 2021-2026 de la commune d'Ars-sur-Moselle

Metz, le 1 octobre 2024

Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Responsable adjoint du Pôle Juridique

Jean Hugues MARCHAL

Résumé de l'acte

057-200039865-20240930-2024-09-DC6-2-DE

Numéro de l'acte : 2024-09-DC6-2
Date de décision : lundi 30 septembre 2024
Nature de l'acte : DE
Objet : Annulation du Fonds de Concours attribué pour la commune d'Ars-sur-Moselle
Classification : 7.8 - Fonds de concours
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 02/10/2024
Numéro AR : 057-200039865-20240930-2024-09-DC6-2-DE

Document principal : 99_DE-6-2.pdf

Historique :

02/10/24 09:08	En cours de création	
02/10/24 10:11	En préparation	Catherine DELLES
02/10/24 11:03	Reçu	Catherine DELLES
02/10/24 11:05	En cours de transmission	
02/10/24 11:10	Transmis en Préfecture	
02/10/24 11:20	Accusé de réception reçu	